

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/171/2008 – ÉFAI
25 novembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 269/08 (MDE 13/141/2008, 22 septembre 2008) et sa mise à jour (MDE 13/158/2008, 23 octobre 2008) – Crainces de torture ou d'autres mauvais traitements / Détention au secret

IRAN **Alireza (Elirza) Serrafi (h), ingénieur civil, journaliste et militant des droits culturels**
Hassan (Hesen) Rashidi (h), ingénieur, écrivain et conférencier
Said (Seid) Mohammadi (Mehemmedi) Mughanli (h), poète et journaliste
Mehdi Naimi (Neimi) (h), poète et enseignant à l'université

Alireza Serrafi, Hasan Rashidi, Said Mohammadi Mughanli et Mehdi Naimi, quatre militants azéris d'Iran, ont été libérés le 8 novembre après avoir versé une caution équivalente à environ 193 000 euros. Ils sont tous en attente d'être jugés. Avant leur remise en liberté sous caution, ils ont été inculpés d'« *agissements contre la sûreté de l'État* ». La date de leur procès n'a pas encore été fixée.

Alireza Serrafi, Hasan Rashidi, Said Mohammadi Mughanli et Mehdi Naimi étaient détenus à l'isolement depuis leur arrestation, le 10 septembre 2008, dans la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran. Cependant, peu avant la fin de leur période de détention, ils ont été autorisés à se promener dans la cour de la prison environ trente minutes par jour. Pendant toute leur détention, ils n'ont jamais eu l'opportunité de consulter un avocat. Ils n'ont pas pu recevoir la visite de leurs proches avant le 13 octobre, mais après cette date il leur a été permis de les voir presque une fois par semaine. D'après l'Association de défense des prisonniers politiques azerbaïdjanais (ADAPP), une organisation dont le siège est à Vancouver, ces quatre hommes ont été soumis à des mauvais traitements, notamment sous la forme de passages à tabac et de violences psychologiques. Pendant sa détention, Alireza Serrafi a observé une grève de la faim afin de protester contre la manière dont il était traité et parce que des représentants des autorités avaient menacé d'arrêter son épouse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Azéris d'Iran, de confession musulmane chiite pour la plupart, constituent la plus importante minorité du pays et représentent, selon certaines estimations, entre 25 et 30 % de la population. Ils vivent essentiellement dans les provinces du nord et du nord-ouest. Bien qu'ils soient généralement bien intégrés dans la société, leurs revendications en matière de droits culturels et linguistiques se sont faites de plus en plus fortes ces dernières années ; ils réclament en particulier le droit de bénéficier d'une éducation en turc azéri, qui est inscrit, selon eux, dans la Constitution iranienne, et celui de célébrer la culture et l'histoire des Azéris dans le cadre de manifestations culturelles.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Amnesty International continuera de surveiller de près la situation de ces personnes et interviendra de nouveau si nécessaire.